
AVENANT N°5 AU BAIL D'OCCUPATION

À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE

IMMEUBLE COMMUNAL

APPARTEMENT

situé au 1^{er} étage du 38 rue des Halles

Clisson

À compter du 1^{er} août 2020, il a été établi un bail d'occupation, à titre précaire et révocable.

IDENTIFICATION DES PARTIES

LA COMMUNE DE CLISSON,

Hôtel de Ville - 3 Grande rue de la Trinité - 44190 Clisson,

SIREN 214 400 434

Ci-après dénommée « LE PROPRIETAIRE »,

Représentée par **Monsieur Xavier BONNET**, Maire de Clisson, dûment mandaté par délibération du Conseil municipal en date du 09 juillet 2020, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Et

D'une part,

Monsieur Nicolas Dan ROUSSEAU

Demeurant actuellement au 1^{er} étage du 38 rue des Halles - 44190 CLISSON

Tel. 06.37.02.17.37

Madame Corinne Charles

Demeurant actuellement au 1^{er} étage du 38 rue des Halles - 44190 CLISSON

Tel. 06.76.40.88.05

Ci-après dénommés « L'OCCUPANT ».

D'autre part.

N.B. c.c.

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de renouveler la mise à disposition du logement situé au 38 rue des Halles à Clisson, du 01^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023.

Article 2 - Prise d'effet et durée du présent avenant

- La mise à disposition de l'appartement, sis au 38 rue des Halles à Clisson, est consentie et acceptée :
- à compter du 01^{er} septembre 2022,
 - pour une durée de 10 mois.

Article 3 - Dispositions finales :

Les autres clauses et conditions du bail initial restent inchangées et demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Clisson, le 4/09/2022

Et, après lecture faite, les parties ont signé.

LE « PROPRIÉTAIRE »,
Xavier BONNET
Maire



« L'OCCUPANT »,
Nicolas ROUSSEAU

Corinne CHARLES